



Paris, le 24 juin 2020

Communiqué de presse : Albane Gaillot défend l'éga-conditionnalité des aides publiques versées dans le cadre de l'urgence sanitaire

L'examen du projet de loi de finances rectificatives a débuté hier en commission des finances : l'occasion de débattre sur les 460 milliards d'euros qui ont été engagés par l'Etat depuis le début de la crise sanitaire pour soutenir l'activité économique du pays.

Alors que la crise sanitaire a agi comme un révélateur des inégalités de genre dans notre société, il est impératif que les financements publics impulsent un véritable changement de paradigme en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est dans cette optique que le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes plaide pour que l'éga-conditionnalité des aides publiques soit enfin mise en œuvre.

Dans le cas précis de la crise sanitaire et économique, il aurait fallu que l'Etat tienne compte de l'impact différencié des aides qu'il a versées sur l'emploi des femmes et des hommes. Et ce, d'autant plus parce que le secteur des services où les femmes sont surreprésentées parmi les employé.e.s a été particulièrement touché.

Convaincue que l'argent public peut être un véritable levier pour réduire les inégalités de genre, Albane Gaillot défendra plusieurs amendements visant à impulser cette dynamique en demandant au Gouvernement d'évaluer cet impact différencié et de le corriger.

Albane Gaillot, Députée du Val-de-Marne